SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2004 affaires financières

N°120

REF : H04019

OBJET :	Rapport d'utilisation e	n 2003 du	Fonds de	e solidarité d	des Communes	de la Régio	on lle de France
	(FSRIF)						

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 15 de la loi 91-429 du 15 mai 1991,

Vu le tableau chiffré par les services municipaux relatif à la mise en œuvre du fonds de solidarité des Communes de la Région Ile de France,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

**DELIBERE:** 

ARTICLE UNIQUE : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité des Communes de la Région IIe de France, d'un montant de 2 559 162 euros.

Le Maire,